

[Cadre juridique de l'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap](#) [1]

Défenseur des droits. (2019). *Le cadre juridique de l'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap*. Paris, France : Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits, membre du comité de pilotage de la mission nationale Accueils de loisirs et handicap, a remis une contribution en vue d'analyser le cadre juridique de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le Défenseur des droits qui a parrainé cette mission et contribué à ces travaux, a notamment rappelé que l'accès de tout enfant aux loisirs est un droit fondamental consacré par les Conventions internationales [...] et constitue une obligation pour chaque État. Or, malgré les efforts accomplis ces dernières années, et comme le révèlent notamment les réclamations adressées au Défenseur des droits, l'accès effectif des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs sans hébergement, en complément de l'école ou de l'établissement, reste encore problématique pour de nombreuses familles, les contraignant, le plus souvent, à réduire ou cesser leur activité professionnelle.

[Consulter la contribution \(Défenseur des droits\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/cadre-juridique-de-laccueil-de-loisirs-des-enfants-en-situation-de-handicap>

[2] http://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=19272